

**SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 05 AOUT 2022– 09h00 – CLUNY**

Catherine PEGON accueille les participants et remercie les personnes présentes. Elle rappelle que cette réunion est issue d'une re convocation du fait d'un manque de quorum lors de la réunion du 02 août 2022.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil syndical du 28 juin 2022 :

Catherine PEGON propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 28 juin 2022. Sans aucune remarque, le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 28 juin 2022.

2) Emprunts :

Catherine PEGON expose que suite à la décision du Conseil syndical du 28 juin dernier de retenir les propositions d'emprunt de la Caisse d'Epargne, celle-ci a annoncé que toutes les propositions émises n'étaient plus valables compte tenu de l'évolution des taux et des directives de leur siège.

Les nouvelles propositions émises par le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne sont synthétisées ci-dessous.

Comme précédemment la demande a été faite pour 2 emprunts distincts dont les caractéristiques sont les suivantes :

- i. Emprunt de 190 000 € pour l'achat d'une BOM avec les caractéristiques suivantes :
  - ✓ taux fixe sur toute la durée ;
  - ✓ durée d'emprunt : 5/6 ans ;
  - ✓ remboursements à proposer selon trois modes : annuel, trimestriel et mensuel ;
- ii. Emprunt d'un montant de 240 000 € pour l'acquisition de matériel divers de tri et de gestion des déchets (4 bennes de transport de déchets, bacs de collecte, colonnes d'apport volontaire, composteurs et un véhicule léger). Cet emprunt devra avoir les caractéristiques suivantes :
  - ✓ taux fixe sur toute la durée ;
  - ✓ durée d'emprunt : 7/8 ans ;
  - ✓ remboursements à proposer selon trois modes : annuel, trimestriel et mensuel ;

Ci-dessous le récapitulatif des 2 propositions transmises :

La Caisse d'Epargne n'a émis de proposition d'emprunt que sur 5 ans or pour les matériels divers il était demandé une durée de 7 ou 8 ans.

Paramètres	Caisse d'épargne	Crédit agricole
<b>Durée 5 ans</b>		<b>190 000 €</b>
<b>Taux fixe</b>	<b>2,53%</b>	<b>2,42%</b>
<b>Remboursements</b>		
Mensuel	X	3 365,30 €
Trimestriel	10 143,51 €	10 115,01 €
Semestriel	X	20 287,26 €
Annuel	X	40 802,77 €
<b>Montant intérêts</b>		
Mensuel	X	11 918,05 €
Trimestriel	12 870,20 €	12 300,23 €
Semestriel	X	12 872,56 €
Annuel	X	14 013,84 €
<b>Frais dossiers</b>	380 €	190 €

Observations	Remboursement anticipé partiel ou total possible : indemnité actuarielle	Remboursement anticipé possible : indemnité 2 mois d'intérêts + indemnité actuarielle
	Déblocage fonds jusqu'à 6 mois à dater émission contrat	
<b>Durée 6 ans</b>		
<b>Taux fixe</b>		
<b>Remboursements</b>		
Trimestriel		
Annuel		
<b>Montant intérêts</b>		
Trimestriel		
Annuel		
<b>Frais dossiers</b>		
<b>Observations</b>		

#### Coût total du crédit

5 ans			
	Mensuel	X	201 918,05 €
	Trimestriel	202 870,20 €	202 300,23 €
	Semestriel	X	202 872,56 €
	Annuel	X	204 013,84 €

Paramètres	Caisse d'épargne	Crédit agricole
<b>Durée 5 ans</b>	240 000 €	
<b>Taux fixe</b>	2,53%	
<b>Remboursements</b>		
Mensuel	X	
Trimestriel	12 812,86 €	
Semestriel	X	
Annuel	X	
<b>Montant intérêts</b>		
Mensuel	X	
Trimestriel	16 257,20 €	
Semestriel	X	
Annuel	X	
<b>Frais dossiers</b>	480 €	
<b>Observations</b>	Remboursement anticipé partiel ou total possible : indemnité actuarielle	Remboursement anticipé possible : indemnité 2 mois d'intérêts + indemnité actuarielle
	Déblocage fonds jusqu'à 6 mois à dater émission contrat	
<b>Durée 7 ans</b>		
<b>Taux fixe</b>		2,65%
<b>Remboursements</b>		
Mensuel		3 133,48 €
Trimestriel		9 419,27 €
Semestriel		18 894,99 €
Annuel		38 015,00 €
<b>Montant intérêts</b>		

Mensuel		23 211,96 €
Trimestriel		23 739,67 €
Semestriel		24 529,81 €
Annuel		26 105,00 €
<b>Frais dossiers</b>		240 €

#### Coût total du crédit

<b>5 ans</b>		
Mensuel	X	
Trimestriel	256 257,20 €	
Semestriel	X	
Annuel	X	
<b>7 ans</b>		
Mensuel		263 211,96 €
Trimestriel		263 739,67 €
Semestriel		264 529,81 €
Annuel		266 105,00 €

Les propositions les plus intéressantes sont celles du Crédit agricole.

En effet :

- pour la BOM : **le Crédit agricole propose un taux plus intéressant de 2.42 %** (contre 2.53% pour la Caisse d'épargne) **sur 5 ans**
- pour le matériel divers de tri et de gestion des déchets : **le Crédit agricole propose un taux de 2.65 % mais permet l'étalement de l'emprunt sur 7 ans** (au lieu de 5 pour la Caisse d'épargne).

**Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente :**

**- décide de retenir l'offre du Crédit agricole pour l'emprunt de 190 000 € sur 5 ans relatif à l'achat d'une nouvelle BOM, aux conditions suivantes :**

- Objet : FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT
- Montant du capital emprunté : 190 000 €uros
- Durée d'amortissement : 60 mois
- Taux d'intérêt : 2.42 %
- Frais de dossier : 190,00 €uros
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

**- décide, de retenir l'offre de la Crédit agricole pour l'emprunt de 240 000 € sur 7 ans pour l'achat de divers matériels de tri et de gestion des déchets, aux conditions suivantes :**

- Objet : FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT
- Montant du capital emprunté : 240 000 €uros
- Durée d'amortissement : 84 mois
- Taux d'intérêt : 2.65 %
- Frais de dossier : 240,00 €uros
- Périodicité retenue : trimestrielle

**- autorise la Présidente à signer tous les documents s'y afférent.**

La séance est levée à 9 h 15.